

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2023

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 26
de votants 30

2023/IS/LL/53

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL

Le Maire,

- Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 1^{er} mars 2023

- Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le 20 MARS 2023

- Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le 20 MARS 2023

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture



Yves DUSART

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme AOUADI, Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. SANNO, M. THIOLLET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme DURLIN qui a donné pouvoir à Mme BELALOUZ, Mme GOUWY qui a donné pouvoir à Mme DUTRIEUX, Mme LEMAY qui a donné pouvoir à Mme MARCHETTI, M. RUOL qui a donné pouvoir à M. BROUILLARD

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023, dont présentation par section ci- après .

Cf document joint

.../

VILLE DE SAINT-SAULVE

/...

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 17 903 311.03 €
Recettes : 17 903 311.03 €

INVESTISSEMENT

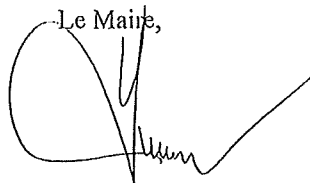
Dépenses : 11 030 278.43 €
Recettes : 11 030 278.43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2023

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yves DUSART

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	17 903 311,03 €	RECETTES	17 903 311,03 €
Charges à caractère général (011)	27,85%	Atténuation de charges (013)	0,34%
Charges de personnel (012)	50,75%	Opérations d'ordre (042)	3,84%
Dotations aux amortissements (042)	1,56%	Produits des services et du domaine (70)	65,92%
Autres charges gestion (dont subventions) (65)	10,81%	Impôts et taxes (73)	15,35%
Charges financières (66)	0,53%	Dotations Subventions participations (74)	0,53%
Charges exceptionnelles (67)	0,00%	Produits divers (75)	0,00%
Dotations aux provisions (68°)	0,08%	Produits exceptionnels (77)	
TOTAL DES DEPENSES 2023		TOTAL DES RECETTES 2023	15 393 486,00 €
Autofinancement	8,41%	Résultat de fonctionnement reporté	2 509 825,03 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100,00%	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 903 311,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT RECETTES
DEPENSES	RECETTES
Emprunts	Transfert fct
Déficit investissement	Couverture besoin de financement
TRAVAUX ET ACQUISITION	Amortissements
ILOT MAIRIE	FACTVA AMENDES POLICE TA
AVANCES FORFAITAIRES HALLE	CESSION
GROUPE SCOLAIRE	EMPRUNT
BAS MARAIS	SUBVENTION DETR HALLE
ACQUISITION MAISON	
CAUTION LOCAL COMMERCIAL	CAUTION LOCAL COMMERCIAL
RAR	RAR
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID: 059-215905449-20230307-23DEL12_1000027-BF

11 030 278,43 €

1 505 083,03 €

1 653 682,21 €

280 000,00 €

240 000,00 €

4 800,00 €

5 700 000,00 €

200 006,00 €

500,00 €

1 446 207,13 €

11 030 278,43 €

13,65%

14,99%

2,54%

2,18%

0,04%

51,68%

1,81%

0,00%

13,11%

100,00%

3,63%

21,90%

19,80%

24,50%

0,61%

12,03%

9,86%

1,47%

6,20%

100,00%

